

Retrouvez l'information sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/a40/>

Appel à la mobilisation interprofessionnelle du 08 octobre

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires appellent les salarié-es à en débattre pour construire une journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre prochain.

Durant toute cette année, les salariées et retraité-es se sont mobilisé-es à plusieurs reprises dans les secteurs professionnels et au plan interprofessionnel pour exprimer leurs attentes, leur exaspération grandissante face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.

Ces dernières semaines encore, des mobilisations, souvent unitaires, ont été menées par les salarié-es et les retraité-es, exigeant leur juste dû, autour de luttes sur les salaires et pensions.

Des actions se sont développées pour exiger de travailler mieux et moins, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la durée du temps de travail, contre les licenciements, pour exiger aussi la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale, garanties collectives), le développement des services publics et la relance industrielle.

Cédant aux pressions des puissances financières, au MEDEF, aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement déroule une politique qui remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité.

Accompagnées par une bataille idéologique inédite, des politiques pour l'emploi se traduisent trop souvent par des mesures de régression sociale qui vont impacter tous les salarié-es.

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires convient toutes les organisations syndicales et les organisations de jeunesse pour une réunion fin août afin d'échanger sur l'analyse de la situation sociale, économique et politique et d'évaluer les champs sur lesquels des initiatives communes pourraient être envisagées. Dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, elles réaffirment leur volonté de contribuer au renforcement des mobilisations et à leurs convergences, dans un cadre unitaire le plus large possible

Dès à présent, elles invitent les salarié-es et retraité-es à amplifier la mobilisation autour d'une plateforme revendicative commune pour :

- ▶ **Augmenter les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux et le point d'indice des fonctionnaires**
- ▶ **Promouvoir l'égalité salariale femmes / hommes**
- ▶ **Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage**
- ▶ **Pérenniser et améliorer les garanties collectives**
- ▶ **Pérenniser et améliorer la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite**
- ▶ **Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques**
- ▶ **Conforter et promouvoir les services publics**



Pour en discuter et débattre, la CGT DNEF organisera prochainement une HMI.

SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE. C'EST ÇA LA CGT. SYNDIQUEZ-VOUS !

La municipalité de Bobigny organise la fermeture de la Bourse Locale du Travail

Depuis plus de 50 ans existe sur Bobigny une Bourse du travail permettant aux salariés, chômeurs, retraités de pouvoir trouver auprès des syndicats soutiens, conseils, interventions auprès des administrations et faire valoir leurs droits et leurs revendications.

En 2002, lors du déménagement de la Bourse à l'Espace Maurice Nilès, une convention était passée avec M. Birsinger – Maire de la ville. Celle-ci prévoit depuis 2006, une subvention de 54 418 €, charge au conseil d'administration de la Bourse (composé des Unions locales CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC) d'assurer les charges (électricité, téléphone), l'entretien et l'aménagement des locaux, le salaire du régisseur et de la personne assurant le ménage.

C'est le cas pour la plupart des Bourses du Travail en France!

Cette subvention était identique jusqu'en 2014. Le 8 avril 2015, sans information préalable, la majorité du conseil municipal décidait de l'amputer des deux tiers et de la ramener à 16 700 €, soit 1 390 € par mois !

Cette décision était en contradiction avec les assurances qu'avait données M. De Paoli, maire de Bobigny, aux organisations syndicales en décembre 2014.

Malgré une rencontre avec Monsieur le Maire en juin 2015, il n'y a eu aucune évolution de la part de la municipalité.

En conséquence dès septembre 2015, la bourse du travail sera dans l'incapacité de payer les charges des locaux et devra licencier ses deux salarié(e)s.

C'est donc une disparition de cet outil syndical pour les salarié(e)s et les chômeurs (chômeuses) qui est recherchée par la décision municipale.

La bourse est ouverte toute l'année et reçoit en moyenne une centaine de personnes par semaine : pour monter un dossier aux prud'hommes, pour connaître et faire valoir ses droits, pour intervenir auprès de Pôle-emploi, la Sécu, les Impôts, soutenir la régularisation des travailleurs migrants....

À un moment où précarité, temps partiels, licenciements et chômage touchent une part importante de la population de Bobigny nous ne pouvons accepter cette décision unilatérale.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC appellent à signer la pétition pour que la bourse du travail continue d'exister■

<http://petition.ulcgtbobigny.fr/>



« Coût », « privilèges », « avantages »...des fonctionnaires !

C'est en ces termes que la presse a présenté le dernier rapport de la Cour des comptes qui pointe comme une « charge » l'augmentation de la masse salariale d'Etat et évalue à 4,5 milliards d'euros l'accord proposé par Marylise Lebranchu. sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR, présenté dans notre dernier journal).

Pour calmer la grogne des fonctionnaires, dont le point d'indice est gelé depuis cinq ans, la ministre de la fonction publique a présenté en juillet dernier un projet d'accord. Les syndicats ont jusqu'au 30 septembre pour parapher le texte. Celui-ci sera validé si les représentants de 50 % des agents le signent. Mais rien n'est acquis. Pour sa part, la CGT-FiP n'y est pas favorable.

La Cour des Comptes cultive comme d'habitude son obsession anti fonctionnaires en demandant aux agents de l'Etat et de la Fonction publique toujours plus de productivité et d'austérité salariale. Aveuglée par sa vision uniquement comptable des dépenses, elle ne souligne ni ne mesure jamais l'apport de la Fonction publique au pays et sa population. Education, santé, personnes âgées ne peuvent être pensées en termes de « coûts ». Sauf par les libéraux..■

À l'appel de la CGT, CFDT, FO, FSU, CFE-CGC, CFTC. Le mercredi 30 septembre, mobilisation départementale pour la défense des Bourses du travail. Cortèges de voiture avec concert de klaxons. Bobigny, Blanc-Mesnil, Saint Ouen, Roissy.....Ça suffit !

Le 23 septembre, ensemble, exigeons le respect des libertés syndicales ! Rassemblement à Place de la République

La liberté de l'action syndicales dans ses différentes expressions est aujourd'hui comme hier importante pour toutes et tous afin de gagner des droits et des conquêtes sociales. Mais cette liberté est de plus en plus contrainte (loi, criminalisation de l'action syndicale ; discriminations).

👉 AYLAN, 3 ANS...

Le petit Syrien de trois ans retrouvé mort sur une plage de Bodrum en Turquie avait un nom : Aylan Kurdi. Noyé avec son frère de 5 ans, et sa mère.

Il était originaire de Kobané, dans le nord de la Syrie, assiégée pendant plusieurs mois par le groupe jihadiste Etat islamique (EI) avant d'être reprise les armes à la main, en janvier, par les **forces kurdes**.

Oui, cent fois oui, il faut aujourd'hui accueillir ces femmes, ces hommes et ces enfants qui fuient la guerre et la misère pour ne pas mourir. Comme il fallait accueillir, hier, les juifs allemands fuyant le nazisme ou les Républicains espagnols vaincus par le fascisme.

L'Europe ne peut proclamer que ses valeurs reposent sur les droits de l'Homme et traiter ces réfugiés comme des envahisseurs, compatir à leur sort et faire si peu, se les rejeter comme des marchandises illégales. **Or, force est de constater que même la directive sur l'afflux massif de réfugiés, bien loin de ce qu'exige la situation dramatique actuelle, n'a pas été mise en œuvre.**

L'Europe se crispe, se renferme, se hérisse de murs. Les frontières resurgissent sous forme de barbelés. L'Union européenne est incapable, jusqu'à présent, d'anticiper et de prendre des décisions pour organiser

l'accueil de tous ces réfugiés qui aspirent à vivre en paix.

Très récemment encore, M. Valls refusait la politique dite des quotas. Il aura fallu cette photo d'un petit enfant de trois ans pour que les responsables politiques bougent.

Mais avant Aylan, il y a eu plus de 3000 morts depuis le début de l'année !

Les marchandises, l'argent circulent et ne connaissent pas de frontières, mais pas les êtres humains...

D'autant que nous n'oublions pas que ce sont les interventions militaires des USA et de leurs alliés qui ont déstabilisé de nombreuses régions du globe, notamment en Afrique et au Proche-Orient, provoquant chaos, et violences, en favorisant le développement de forces réactionnaires, et obscurantistes, surfant sur les ressentiments, les frustrations.

Et que dire du gouvernement Turc, allié des États-Unis, qui préfère combattre la gauche Kurde plutôt que Daesh ?

Le destin de ces réfugiés, de ces migrants, c'est notre destin et notre avenir. En niant leur droit à l'asile, c'est notre propre avenir que nous mettons en péril tant nous aurons, tôt ou tard, à rendre compte de notre aveuglement et de celui de nombre de nos gouvernants



À la manière de

SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE. C'EST ÇA LA CGT. SYNDIQUEZ-VOUS !

🔴* La protection des salariés, voilà l'ennemie !

Le Premier ministre l'a réaffirmé : il faudrait réformer le code du travail devenu «inefficace». Trop étoffé, il se serait mué en épouvantail, effarouchant les employeurs qui veulent embaucher. Comme si le chômage en France s'expliquait par la complexité tatillonne et tracassière du droit du travail. Cette idée n'est pas nouvelle, elle a été portée durant tout le XX^e siècle par les apôtres du libéralisme et le patronat. Elle a été reprise en 1999 par le Medef dans son projet de «refondation sociale», réclamant moins de lois et plus d'accords et de contrats. Elle a déjà inspiré une série de réformes, y compris dans la loi Macron.

Dans leur récent ouvrage, *Le travail et la loi*, Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen affirment ainsi que «le droit du travail ainsi mystifié joue contre les travailleurs qu'il est censé protéger». Vision et mystification, voilà sur quoi repose l'impératif de réforme !

Pourtant, aucune étude économique, y compris celles portées par des institutions les plus libérales comme l'OCDE, n'a réussi à montrer un quelconque lien entre le niveau de la législation protectrice de l'emploi et le niveau du chômage.

Sur tout, rappelons que si le code du travail s'est un peu «épaissi» ces 30 dernières années, c'est sous l'influence du dogme libéral, le législateur ayant introduit de multiples régimes dérogatoires (notamment sur le temps de travail ou sur les types de contrats de travail) pour satisfaire les employeurs. Cela bien sûr sans obtenir aucun des bénéfices attendus sur l'emploi ! S'il faut simplifier et clarifier le code du travail, supprimons toutes ces exceptions et autres dérogations et revenons au principe fondateur.

En 1898, le principe de la responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail a donné un statut juridique au salariat en reconnaissant le lien

de subordination qui soumet le salarié au pouvoir de son employeur. Alors que jusqu'au début du XX^e siècle ce pouvoir ne connaissait pas d'autre limite que celle de la loi pénale, le droit du travail l'a borné en dotant les travailleurs de droits collectifs. *Se concentrer sur le droit du travail en affirmant que les protections qu'il accorde aux salariés sont à la racine du chômage est sans doute une manière de faire diversion en escamotant les effets économiques des politiques néolibérales menées depuis plus de trente ans, ainsi que ceux de l'organisation de la division internationale du travail.* Mener des «réformes structurelles» du marché du travail qui s'attaquent à la législation protectrice de l'emploi permet aussi aux dirigeants politiques d'afficher un volontarisme face au chômage et de satisfaire le patronat, sans engager d'importantes dépenses publiques qui constitueraient autant d'entorses à l'austérité.

Cela ne suffit pas à faire de la complexité du droit du travail la cause du chômage. Ce dernier est aujourd'hui avant tout alimenté par les politiques d'austérité qui compriment le pouvoir d'achat des populations et vident les carnets de commandes des entreprises. Il est aussi nourri par la course à la compétitivité à laquelle se livrent les États membres de l'Union européenne, en particulier ceux de la zone euro. Se concentrer sur le droit du travail, c'est refuser de questionner la légitimité des politiques économiques suivies en Europe, alors que même des institutions comme le FMI ou l'OCDE y dénoncent l'excès d'austérité. Allons-nous devoir accepter longtemps ces réformes qui précarisent l'emploi et creusent les inégalités, sans plus d'effets sur la croissance économique, sur le chômage et l'insertion des jeunes que des coups d'épée dans l'eau ? ■

En bref En bref En bref En bref En bref

👉 Comité technique de réseau

Véronique PASCALIDES, notre secrétaire de section, également membre de la direction nationale de notre syndicat, a été désignée par cette dernière pour représenter la CGT FiP au CTR.

Pour information, le comité technique de réseau est un organisme paritaire, présidé par le Directeur Général des Finances Publiques et compétent sur l'organisation du travail à la DGFIP.

🔴* PIC... la mal nommée !

Le Ministre des finances, Sapin, avait décidé en octobre 2014 d'abandonner la prime ministérielle d'intéressement collectif (PIC), calculée sur la base d'indicateurs sur lesquels les agents n'ont aucune maîtrise, et qui s'élevait à 150 € annuels bruts pour la gestion 2012, et 120 € annuels bruts pour la gestion 2013.

Devant la protestation syndicale unitaire, le ministre a ensuite annoncé, pour 2015 (gestion 2014) sa décision de la remplacer par un versement de 100 € bruts en renvoyant la suite au « dialogue social »...

Ces 100 € (bruts !) seront versés avec la paye d'octobre. Cela illustre une nouvelle fois la baisse de nos rémunérations (150, 120, 100 €...) et ne peut masquer le blocage de nos salaires depuis des années !